

## Festivités de juillet

Tous les habitants sont conviés aux festivités.

Le 13 juillet :

- Apéro dînatoire à 19h30 à la mairie
- Retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit
- Feu d'artifice au stade
- Bal des pompiers à partir de 23h

Le 14 juillet :

- Dépôt de gerbe au monument aux morts (départ de la mairie à 10h45)
- Repas « sous les platanes » organisé par les Bazets en fête par l'AAC (sur réservation)



## Forum des associations

Comme chaque année, le forum des associations vous donne rendez-vous, le samedi 10 septembre, de 10h à midi, place de la mairie.

Vous aurez l'occasion de rencontrer les différentes associations qui participent à l'animation du village.



## Édito du Maire

*Cher(e)s habitant(e)s de Saint-Laure,*

A l'approche de cette saison estivale, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous adressons cette nouvelle lettre d'information qui vous permettra de prendre connaissance de l'action municipale et de l'actualité de notre commune.

C'est toujours dans un contexte incertain (crise sanitaire, crise géopolitique et économique) que nous avançons depuis le début de cette mandature pour mettre en œuvre nos projets. En abordant les projets, difficile de ne pas évoquer celui du pôle rural, où nous sommes toujours dans l'attente des financements du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour stabiliser notre plan de financement.

Dans cette lettre, vous pourrez prendre connaissance d'un certain nombre d'éléments financiers. En responsabilité, et à l'unanimité, nous avons fait le choix de revaloriser la fiscalité locale lors du conseil municipal du 1er avril dernier.

En effet, notre commune se retrouve dans une situation financière délicate depuis la perte de recette liée à la carrière (50 000 €/an) et la diminution progressive des dotations de l'Etat. Ceci nous laisse très peu de marge de manœuvre pour réaliser les travaux d'investissements nécessaires au développement de notre commune.

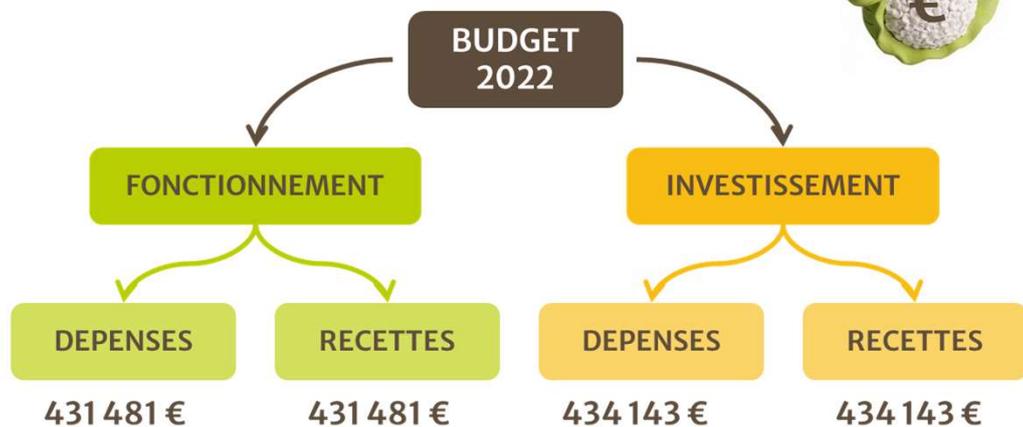
Suite aux rencontres de proximité organisées à l'automne dernier, un certain nombre de vos remarques ont, d'ores et déjà, été prises en compte. Nous reviendrons vers vous, comme nous nous y étions engagés, dès la rentrée de septembre pour poursuivre ces échanges.

Avant de conclure cet édit, je vous invite à participer aux manifestations des 13 et 14 juillet prochain ainsi qu'aux événements organisés par nos associations qui ne manquent pas de dynamisme.

Enfin, je vous souhaite, au nom de la municipalité, un très bel été !

Grégory VILLAFRANCA

## Budget primitif 2022



Dont :

- Charges à caractère général (eau, électricité, ...): 121 950 €
- Charges de personnel: 108 400 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, frais de scolarité, subventions aux associations, budget CCAS, ...): 150 390 €
- Charges financières (intérêts des emprunts): 11 300 €

Dont :

- Impôts et taxes: 245 500 €
- Dotation état: 90 825 €
- Excédent de fonctionnement reporté de 2021: 90 356 €
- Locations salle des fêtes, concessions diverses: 2 200 €

Dont :

- Projet de pôle rural: 243 000 €
- Réfection partie médiane rue du Tour de ville: 53 000 €
- Aménagements sécuritaires: 16 900 €
- Remboursement du capital des emprunts: 40 000 €

Dont :

- Subventions (état et conseil régional) pour le projet de pôle rural: 162 000 €
- Emprunt pour le projet de pôle rural: 55 000 €

# Taxes directes locales et BP\* 2022

## Taxes foncières 2022

Le conseil municipal, dans sa séance du 1er avril, a décidé à l'unanimité de revaloriser les taux de fiscalité de 5 %.

Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	
Taux 2021	Taux 2022
36,45 %	38,27 %
Taxe foncière propriétés non-bâties (TFPNB)	
Taux 2021	Taux 2022
90,23 %	94,74 %

## PLUI de Riom Limagne et Volcans

Une enquête publique est en cours et se terminera le 11 juillet 2022.

Si vous souhaitez prendre connaissance du PLUI de RLV, faire une remarque, rencontrer les commissaires enquêteurs, vous pouvez vous rendre à la mairie ou consulter le site [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu)

## Aides aux jeunes

Différentes aides pour les jeunes ont été présentées lors de réunions de commission RLV : les aides au logement, la garantie jeunes, le FLAJ (fonds local d'aide aux jeunes).

Ces aides peuvent être attribuées après étude du dossier du demandeur. Pour obtenir des informations et des conseils, vous pouvez vous rapprocher des 2 principales structures existantes sur Riom :

- Mission locale Riom-Limagne-Combrailles
  - 3 avenue de Châtel-Guyon
  - Tel : 04.73.38.50.13
  - [www.mission-locale-riom-limagne-combrailles.net](http://www.mission-locale-riom-limagne-combrailles.net)
- RLV Info Jeunes
  - 4-6 place Saint-Jean
  - Tel. : 04.73.64.16.12
  - [infojeunes@rlv.eu](mailto:infojeunes@rlv.eu)

Comme indiqué dans l'édito, notre commune se trouve dans une situation financière qui laisse très peu de marge de manœuvre et qui, de ce fait, limite les capacités à investir.

Dans son projet de budget primitif 2022, la municipalité a souhaité reconduire son projet de pôle rural dans l'attente des financements du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Celui-ci est estimé à plus de 243 000 €. Un projet de réfection de la partie médiane de la voirie de la rue du Tour de ville a été retenu pour environ 53 000 €.

De plus, la commune s'est vue amputer de la recette annuelle d'environ 50 000 € au titre de l'exploitation de la carrière et subit, dans le même temps, des baisses régulières des dotations en provenance de l'Etat.

La municipalité a porté une attention toute particulière en 2021 sur ses dépenses de fonctionnement en réalisant les économies suivantes :

- 1 200 € sur la téléphonie en changeant d'opérateur,

- 2 800 € sur les assurances en remettant en concurrence les contrats,
- 3 700 € sur les dépenses d'électricité en modifiant les horaires de l'éclairage public.

La commune a également décidé de mettre en place, à compter de 2022, une redevance d'un montant de 1 600 € à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans pour l'utilisation de la salle des fêtes et de la maison des associations au profit de l'accueil de loisirs.

Malgré les efforts engagés, les finances communales restent extrêmement fragiles.

Aussi, compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de revaloriser les taux de fiscalité (foncier bâti et non-bâti) de 5 %.

Ces progressions de taux vont permettre à la commune de percevoir une recette supplémentaire annuelle de 9 200 €, à laquelle il faut ajouter la revalorisation des bases votée par l'Etat de 3,4%, ce qui ferait une recette totale complémentaire de 14 689 € pour l'année 2022.

\* Budget primitif

## Subventions aux associations

La commission des affaires associatives/culturelles et enfance/jeunesse s'est réunie à plusieurs reprises concernant l'octroi des subventions aux associations et a étudié les dossiers déposés. Pour rappel, un règlement avait été établi en 2021 dans un objectif d'égalité et de transparence.

Les subventions sont composées d'une base fixe et forfaitaire établie à 60 € par association et d'une majoration d'un montant de 100 € aux associations qui organisent des manifestations à but non-lucratif, sans entrée payante, à destination des habitants de la commune.

La commission a également proposé cette année de doubler le montant de la

majoration de 100 € pour les manifestations d'envergure, telles que l'organisation du « festival des 2 rivières ».

L'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Ignat/Surat/Saint-Laure bénéficie, quant à elle, d'un forfait fixe établi à 400 €.

Par ailleurs, une somme en réserve de 500€ a été intégrée au budget afin de répondre aux éventuelles demandes exceptionnelles des associations.

Le conseil municipal dans sa séance du 1er avril dernier, a décidé d'entériner les propositions de la commission et de voter la somme de 1 540 € aux associations de notre commune.

Associations	Forfait de base	Nombre de manifestations non-lucratives	Majoration	Montant total
Les Bazets en fête par l'AAC	60 €	4+1	500 €	560 €
Mémoire et patrimoine	60 €	1	100 €	160 €
La Dynamite	60 €			60 €
Tennis Club	60 €			60 €
Société de chasse	60 €			60 €
Anciens combattants	60 €			60 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400 €			400 €
Ligue contre le Cancer	60 €			60 €
Comice agricole de la Limagne	60 €			60 €
Amis de la musique d'Ennezat	60 €			60 €

# Réunions de proximité

Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux sont venus à la rencontre des habitants en novembre 2021 comme ils en avaient pris l'engagement. A cette occasion, différentes préoccupations et suggestions ont été émises par les habitants. Vous trouverez ces éléments, ci-dessous, ainsi que les réponses qui ont été apportées par la municipalité.

## Préoccupation sur la vitesse des véhicules et la sécurité des piétons

Un devis a été validé, lors du conseil municipal du 5 février, incluant :

- La remise en service des deux radars pédagogiques (route de Saint-Ignat et route de Joze)
- La mise en place de bandes rugueuses sur la départementale 224 aux 2 entrées du village
- L'installation de barrières et de plots aux abords de la mairie et la sécurisation de certains passages piétons
- La réfection de la peinture des passages piétons
- La création d'un nouveau passage piéton rue de l'Eglise, à la hauteur de l'impasse du Four
- L'installation d'un miroir de sortie au niveau de l'impasse publique rue de la Fontaine
- L'installation de chicanes et de places de stationnement rue du Colombier
- L'installation d'un stop rue des Combes et la redéfinition du carrefour avec la rue du Lavoir.

Les travaux commenceront début d'été.

## Déviations - Vitesse et flux dans la rue du Mas et réfection de la rue de la Condamine

- Le maire a évoqué le dossier de la déviation avec Fabrice Magnet, conseiller départemental, lors d'un entretien.
- Une étude sur le comptage des véhicules et la vitesse de circulation a été réalisée, rue du Mas, par les services du Département, à la demande de la commune. Un projet est à l'étude pour modifier l'organisation de la circulation dans cette rue.

- Un projet de réfection de la rue de la Condamine ne pourra être étudiée qu'après la fin des travaux du lotissement du Verger Fleuri II.

## Dysfonctionnement du déversoir d'orage (croisement rue du Lavoir et rue des Combes)

- Une vérification préventive hebdomadaire est maintenant réalisée par la SEMERAP
- Une étude réalisée par RLV est en cours afin de réhabiliter la station d'épuration.

## Installation d'un abri bus (place des Chaînes)

- Le montant d'un abri bus qui respecte les différentes réglementations s'élève à environ 30 000 € et ne peut être financé actuellement.

## Installation de bancs le long du chemin de la déviation et d'une 2<sup>ème</sup> table près de l'aire de jeux (place des Moulins)

- La proposition pourra être étudiée en 2023.

## Déploiement de la fibre

- Le déploiement, dans le bourg, est terminé depuis l'automne 2021.

## Elagage des arbres

(place des Chaînes et rue du Lavoir)

- L'élagage a été réalisé au début du printemps.



## Aire de jeux

Avec le printemps, l'aire de jeux située derrière l'église a fait peau neuve.

Les balançoires, l'une dégradée suite à un acte de vandalisme, l'autre endommagée par le temps qui passe, ont été remplacées par du matériel neuf.

Ce sont nos employés municipaux qui se sont chargés de réaliser leur mise en place.



## Employé communal

Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de Kevin est arrivé à échéance le 15 mai. Il ne nous a, malheureusement, pas été possible de le renouveler ; Pôle Emploi nous ayant annoncé que les financements pour ce type de contrat ne sont plus disponibles.

De ce fait, Philippe se trouve désormais seul pour assurer l'entretien de notre commune.

Quelques habitants se sont proposés pour assurer l'entretien des trottoirs devant leur domicile, nous ne pouvons que les remercier et les encourager dans cette voie.



# Entretien des chemins communaux



En mai, ce ne sont pas moins de 600 tonnes de graviers qui ont été transportées par les agriculteurs du village, que nous remercions. Ceci a permis de reblayer les chemins, notamment celui de la Croix blanche, empruntés par de nombreux promeneurs.

A l'issue de cette opération, l'entreprise Parra de Limons est intervenue pour niveler et remettre en forme ce chemin.

## Vélos électriques

La commune de Saint-Laure a signé une convention avec RLV Mobilités afin d'être dépositaire de vélos à assistance électrique.

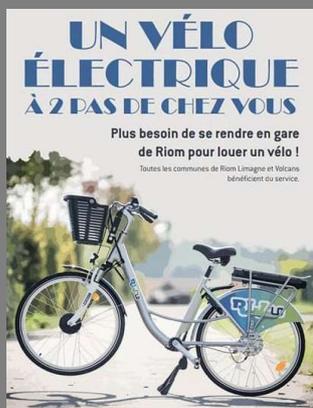
Vous pouvez demander les disponibilités en mairie et procéder à la réservation d'un vélo. Celui-ci sera acheminé en mairie.

Le retrait, les formalités, le règlement et le retour du vélo s'effectue également en mairie.

### Tarification :

- 1 journée : 8 € (TR\* : 6 €)
- 1 semaine : 26 € (TR\* : 19,50 €)
- 1 mois : 30 € (TR\* : 22,50 €)
- 3 mois : 85 € (TR\* : 63,50 €)

\*TR : tarif réduit pour les habitants de RLV et abonnés TER.



## Pour des vacances en toute tranquillité

Dans le cadre de l'opération «Tranquillité vacances», vous pouvez signaler votre absence à la gendarmerie d'Ennezat (04 73 63 80 05). Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.



## Ma commune au naturel

Comme l'an dernier, Saint-Laure s'est inscrit dans la démarche « Ma commune au naturel ».

Cette opération mise en place par le Conseil départemental du Puy de Dôme vise à accompagner, encourager et récompenser les communes engagées à améliorer le cadre de vie des habitants en protégeant et respectant l'environnement.

Pour mémoire, nous avons obtenu en 2021 un prix d'encouragement.



Le 10 juin, une délégation de « ma commune au naturel » est passée dans notre commune. Thierry Basseux et Patrick Turlan ont accompagné le jury et commenté la visite afin de mettre en valeur nos réalisations.

Nous ne pouvons que souhaiter que le travail accompli par les élus et les agents municipaux soit apprécié à sa juste valeur.

## Conseil municipal des jeunes

### Restos du cœur

Le samedi 5 mars, nous avons participé à la collecte des restos du cœur à la mairie. Nous avons collecté 42 cartons de produits d'hygiène, de nourriture, de fournitures scolaires...



Nous remercions les habitants de Saint-Laure pour leur participation.

### Action pour les oiseaux

Nous avons confectionné des boules de graines avec de la végétaline pour les oiseaux. Nous les avons suspendues dans les arbres autour de la mairie. A cause de la chaleur, la végétaline a fondu, donc nous avons dû toutes les récupérer et nous les avons mises au congélateur pour cet hiver.

### Plantation

Le samedi 23 avril, nous avons planté un cerisier offert par Croc Plante avec l'aide de Thierry Basseux et Patrick Turlan, aux abords du pigeonnier et de la salle des fêtes.



Pour prendre rendez-vous avec le maire ou les adjoints, merci de contacter la secrétaire de mairie

Mairie de Saint-Laure

10 route d'Ennezat  
63350 Saint-Laure

mairie@saint-laure.fr  
04.73.33.20.21

Jours et horaires d'ouverture :

Mardi : 13h30 – 17h30  
Mercredi : 15h30 – 18h30 (semaine paire)  
13h30 – 18h30 (semaine impaire)  
Vendredi : 9h30 – 12h00  
Samedi : 9h00 – 12h00